

# **Syllabus**

## **STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL**

### **APA3455, APA6902**

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**  
**ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**Professeur responsable**  
**Konstantinos Alexakis (APA)**  
**konstantinos.alexakis@umontreal.ca**

## **1. Objectifs et description**

Le stage permet aux étudiants et étudiantes d'enrichir leur formation universitaire par la pratique, de mieux cerner leurs champs d'intérêt dans la profession, de développer leurs habiletés professionnelles, d'identifier des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui pourraient leur être utiles dans le futur, d'inscrire une expérience professionnelle à leur CV et de la documenter dans leur portfolio.

Le stage offre 3 crédits dans le cadre des programmes de baccalauréat et de maîtrise. Il doit avoir une durée minimale de 135 heures, mais nous vous encourageons à faire un stage à temps plein de 12 à 16 semaines. Cette activité doit être distinguée du stage professionnel exigé par un ordre professionnel ou une associations professionnelle comme condition d'accès à la profession.

Le stage doit nécessairement être effectué dans un milieu professionnel, sous la supervision directe d'un professionnel ou d'une professionnelle qui pratique dans le domaine d'études, c'est-à-dire un ou une architecte de paysage, membre agréé ou agréée de l'Association des architectes paysagistes du Québec (A.A.P.Q.) ou d'une autre association professionnelle d'architectes paysagistes reconnue par l'École. Toutefois, dans un cas exceptionnel et compte tenu du sujet d'intérêt de l'étudiant ou de l'étudiante et de sa pertinence au programme d'études, une autre personne active dans le domaine de l'architecture de paysage peut agir comme superviseur ou superviseuse de stage sur avis favorable de la personne responsable des stages.

Le lieu du stage peut être un service public, une organisation non-gouvernementale ou une firme privée. Le mandat confié au stagiaire ou à la stagiaire doit être de nature professionnelle et non administrative, cléricale ou technique.

L'École d'urbanisme et d'architecture de paysage sanctionne le travail de stage sur la base du rapport de stage, qui est décrit ci-dessous.

## **2. Inscription au stage**

Avant de pouvoir effectuer un stage, les étudiants et étudiantes au baccalauréat doivent avoir accumulé 48 crédits de cours. Les étudiants et étudiantes à la maîtrise doivent en avoir accumulé 21, à moins de posséder un baccalauréat dans le même domaine d'études.

La recherche d'un stage, qui doit commencer des mois avant le début présumé du stage, est l'entière responsabilité des étudiants et étudiantes.

Pour s'inscrire au cours de stage correspondant à leur niveau d'étude, les étudiants et étudiantes doivent faire les choses suivantes :

i. **Obtenir la permission de l'École**

Sur demande de l'étudiant ou de l'étudiante, le ou la TGDE de son programme d'études vérifiera s'il ou elle peut faire un stage au trimestre visé. Cette confirmation par courriel lui permettra de poursuivre la démarche d'inscription au stage. Notez que la personne étudiante ne peut s'inscrire elle-même au stage via son Centre étudiant.

ii. **Trouver un stage et le faire approuver**

Tout stage effectué dans un milieu professionnel lié à l'architecture de paysage, dévoué à des tâches professionnelles et sous la supervision d'une ou d'un professionnel reconnu, sera normalement accepté. Toutefois, l'étudiant ou l'étudiante doit remplir le formulaire d'inscription au cours de stage (Annexe 1) et le soumettre au responsable ou à la responsable des stages pour vérifier que le stage proposé sera bel et bien crédité. Si cette vérification n'est pas faite au préalable et que le stage, tel que décrit à la convention de stage, ne répond pas aux attentes, l'École exigera qu'un nouveau stage soit trouvé.

iii. **Remplir et soumettre la convention de stage**

Ce document (disponible [ici](#)), dûment signée par l'étudiant ou l'étudiante et par la personne qui supervisera le stage, indique le lieu et le contenu du stage et établit les règles qui régissent l'activité de stage au regard du gouvernement du Québec et de l'Université. Il doit être soumis à la personne responsable des stages de l'École au plus tard **le 21 avril** pour les stages d'été et au minimum trois semaines avant le début d'un stage effectué durant un autre trimestre. Le ou la responsable des stages peut demander qu'on y apporte des corrections ou autres modifications nécessaires. Une fois toutes ces étapes remplies, le ou la TGDE procédera à l'inscription du stage au dossier de la personne étudiante juste avant le trimestre concerné.

### 3. Le rapport de stage

Le rapport de stage est le travail qui doit être effectué pour obtenir les 3 crédits de cours. Le rapport a pour but non seulement de documenter le travail effectué durant le stage, mais aussi de pousser les étudiants et étudiantes à réfléchir de manière critique à leur expérience personnelle durant le stage.

Le rapport doit être soumis au plus tard **le 15 septembre** pour un stage effectué durant l'été et au plus tard 2 semaines après la fin du stage pour un stage effectué durant un autre trimestre.

Le ou la responsable des stages lira le rapport de stage dans les quatre semaines suivant sa soumission et pourra demander à l'étudiant ou l'étudiante de fournir un complément d'information, d'approfondir sa réflexion ou d'améliorer la qualité de la présentation. La nouvelle version du rapport, avec les modifications et corrections demandées, devra être soumise dans un délai de deux semaines. Dans les deux semaines suivant la réception de cette version finale, le ou la responsable des stages inscrira une note au dossier de l'étudiant.

Le rapport de stage est constitué de réponses détaillées à un certain nombre de questions sur le travail effectué et surtout sur l'expérience vécue durant le stage (voir la liste de questions ci-dessous). **Il est important de lire les questions avant le stage, de prendre des notes et de rassembler des informations durant le stage et de ne pas attendre la fin du stage pour amorcer le processus de réflexion.**

Le rapport de stage doit être un document PDF de format 8.5 x 11 pouces (portrait), avec des marges d'au moins 2 cm. Il doit avoir une page de couverture qui donne au minimum les informations suivantes :

☞ prénom et nom de l'étudiant ou de l'étudiante

- ☞ numéro de matricule
- ☞ sigle et titre du cours
- ☞ date de soumission

Le contenu du rapport est un texte de 3 500 à 5 000 mots, plus illustrations et références, qui répond aux questions suivantes de manière systématique :

**1. Où avez-vous effectué votre stage ?**

Présentez brièvement (a) le service, la firme ou l'organisme où vous avez travaillé, (b) sa localisation géographique, (c) son organisation interne, (d) le public ou la clientèle qu'elle sert, et (e) les types d'enjeux, de projets ou de pratiques dont elle traite. Si le lieu du stage est une municipalité, décrivez les enjeux principaux auxquels le service où vous avez travaillé doit répondre.

**2. Quel était votre mandat ?**

Décrivez (a) votre mandat initial, tel que défini à la convention de stage, et (b) le mandat que vous avez réalisé dans les faits, en présentant en détail les tâches que vous avez remplies au cours de votre stage. Ensuite, expliquez (c) les raisons qui expliquent la différence entre le mandat prévu et le mandat effectué dans les faits.

**3. Comment le stage a-t-il contribué à votre formation professionnelle ?**

Décrivez (a) les savoirs (connaissances), (b) les savoir-faire (habiletés à effectuer des tâches) et (c) les savoir-être (aptitudes à fonctionner et à interagir de manière appropriée) que vous avez acquis ou développés durant votre stage. En d'autres mots, quelles aspects de l'architecture de paysage connaissez-vous mieux maintenant, quels techniques ou procédures utiles à l'exercice de la profession maîtrisez-vous mieux maintenant et quelles qualités personnelles avez-vous développées qui vous permettront d'être un meilleur ou une meilleure architecte de paysage ?

**4. Que vous a appris le stage sur le métier d'architecte de paysage ?**

Expliquez (a) comment, à la suite de votre stage, vous percevez la réalité quotidienne de la pratique professionnelle en architecture de paysage, (b) en quoi cette perception a changé entre le début et la fin de votre stage et (c) ce qui a provoqué ce changement dans votre perception. Y a-t-il eu des événements spécifiques qui ont été révélateurs à ce sujet ?

**5. Que vous a appris le stage sur les relations interpersonnelles dans la profession ?**

Décrivez les interactions les plus importantes que vous avez eues dans le courant de votre stage, d'une part (a) avec des supérieurs hiérarchiques et des collègues à l'interne, d'autre part (b) avec des clients, membres du public ou autres personnes externes à votre organisation. Expliquez (c) votre processus d'apprentissage en matière de relations interpersonnelle durant votre stage, c'est-à-dire ce que vous avez appris sur ces relations et sur la manière dont vous les gérez.

**6. Quel a été votre défi le plus important et comment l'avez-vous surmonté ?**

Pensez à un épisode où vous avez été surpris ou surprise, où vous êtes sorti ou sortie de votre zone de confort, où vous avez dû vous dépasser. Racontez-nous (a) comment cet épisode s'est déroulé, (b) comment vous avez réagi pour faire face à la situation et (c) quel enseignement vous tirez de cet épisode de votre stage.

**7. Que vous a appris votre stage sur vos forces et faiblesses en tant qu'architecte de paysage ?**

Réfléchissez (a) aux moments où vous étiez bien à l'aise dans vos activités, où vous sentiez que vous maîtrisiez bien la situation. Quelles connaissances, habiletés ou aptitudes possédez-vous qui vous ont donné ce sentiment de bien faire les choses ? Réfléchissez ensuite (b) aux moments où vous ne vous sentiez pas entièrement capable de faire ce qui est attendu d'un ou d'une jeune

architecte de paysage. Quelles connaissances, habiletés ou aptitudes pensez-vous devoir développer dans le futur pour être plus efficace et plus sûr de vous au niveau professionnel ?

#### 4. Évaluation du stage

Au baccalauréat, le stage sera noté selon le barème « succès/échec » et ne comptera donc pas dans le calcul de la moyenne cumulative. À la maîtrise, la note contribuera à la moyenne.

Le travail de stage sera évalué, d'une part, par le superviseur ou la superviseure de stage et, d'autre part, par le ou la responsable des stages au sein de l'École. Pour le superviseur ou la superviseure, l'objet de l'évaluation est la qualité du travail effectué durant le stage, la contribution du stagiaire ou de la stagiaire aux processus ou projets auxquels il ou elle a contribué et son comportement au sein de son organisation. Dans un formulaire prévu à cet effet (Annexe 2), le superviseur ou la superviseure livre son appréciation des aptitudes et habiletés dont le ou la stagiaire a fait preuve dans son travail. Pour le ou la responsable des stages, l'objet de l'évaluation est le rapport de stage qui lui aura été soumis ; mais l'appréciation du superviseur ou de la superviseure de stage servira aussi à asseoir l'évaluation finale.

\* \* \*

#### Rôle et responsabilités des stagiaires en matière de santé et sécurité du travail (SST) :

Les étudiants et étudiantes qui feront un stage doivent préalablement suivre une formation en ligne de 30 minutes, disponible sur [StudiUM](#), qui présente le cadre réglementaire lié à la SST, les catégories de risques, le rôle et les responsabilités des stagiaires et le rôle et les responsabilités du milieu de stage. La formation est accessible [ici](#).

\* \* \*

#### Rappel relatif à une absence à une évaluation :

- L'étudiant(-e) doit aviser de son absence à l'évaluation dans les plus brefs délais. Tout(-e) étudiant(-e) qui doit s'absenter à un examen ou à une évaluation doit obligatoirement compléter le formulaire prévu à cet effet dans son Centre étudiant [CHE\_Absence\_Évaluation]. Il est à noter que la section 5 du formulaire constitue une obligation pour l'étudiant(-e) de prendre connaissance des règlements et notamment de contacter les enseignant(-e)s responsables
- Extrait du règlement 1<sup>er</sup> cycle (Article 9.9) :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#evaluation-des-apprentissages>
- Extrait du règlement des études de cycles supérieures(Article 29) :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#section-vi-evaluation-des-apprentissages>

#### Dates examens différés :

- Pour les examens finaux du trimestre d'automne, les reprises auront lieu la deuxième semaine de janvier; la deuxième semaine de mai pour les examens de l'hiver, et la dernière semaine de juin pour les examens d'été.

#### Intégrité, fraude et plagiat :

- Pour prévenir les conséquences du plagiat, l'Université met à la disposition des étudiant(-e)s de l'information sur son site, des réflexions, des conseils pratiques et des références portant sur l'intégrité, la fraude et le plagiat : <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>.
- Le module « L'essentiel sur la prévention du plagiat et de la fraude » est maintenant disponible sur StudiUM-fc (<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=62114>). La formation dure environ 30 minutes et chaque section comporte un quiz pour vous aider à vérifier vos connaissances du sujet après la formation. Une attestation numérique sera fournie aux étudiant(-e)s qui ont complété le module avec succès.
- Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude du Secrétariat général : <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/secretariat-general/nouvelles/detail-dune-nouvelle/news/detail/News/mise-a-jour-des-reglements-disciplinaires-sur-le-plagiat-et-la-fraude/>

#### Soutien aux étudiant(-e)s en situation de handicap :

- L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiant(-e)s en situation de handicap, dont des mesures d'accommodement aux examens. Les étudiant(-e)s désirant se prévaloir de ces services doivent obligatoirement s'inscrire auprès du service à la vie étudiante (SVÉ) : <https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/soutien-etudiants-situation-handicap>.

#### Informations au sujet du Carrefour numérique :



**01** Qu'est-ce que le carrefour numérique?

Le carrefour numérique de la Faculté de l'aménagement est un répertoire de capsules techniques portant sur les logiciels les plus utilisés. Il s'agit d'un outil permettant de :

- Se familiariser avec les logiciels;
- Réaliser des projets et des analyses;
- Communiquer des idées;

**02** Comment fonctionne le carrefour numérique?

Les capsules du carrefour numérique sont organisées par logiciels ou par programmes et cours.

- Le Carrefour numérique est un espace de ressources en ligne pour les étudiant(-e)s des programmes professionnels de la Faculté de l'aménagement. Conçu pour soutenir l'apprentissage et l'intégration des outils et des stratégies numériques dans la création, la représentation et la communication des projets dans les ateliers, le Carrefour est composé de capsules de formation et d'un environnement favorisant le développement des compétences numériques, la participation des étudiant(-e)s et le partage de connaissances.
- Les capsules du carrefour numérique sont organisées par logiciels ou par disciplines et cours. Vous trouverez l'ensemble des ressources ici : <https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61530> et le lien complet pour les logiciels ou disciplines et cours : [https://studiumfc.umontreal.ca/pluginfile.php/646375/mod\\_resource/content/7/index.html#§1](https://studiumfc.umontreal.ca/pluginfile.php/646375/mod_resource/content/7/index.html#§1)

#### Barème de notation :

- Lorsque les remises partielles dans un même cours sont évaluées en chiffres et fournies sous ce format aux étudiant(-e)s, le tableau ci-dessous est utilisé pour établir l'équivalences entre les pourcentages et les notes littérales.

Maximum	Minimum	Lettre	Valeur numérique	Premier cycle	Cycles supérieurs
100,00 %	90,00 %	A+	4.3	Excellent	Excellent
89,99 %	85,00 %	A	4.0		
84,99 %	80,00 %	A-	3.7		
79,99 %	77,00 %	B+	3.3	Très bon	Bon
76,99 %	73,00 %	B	3.0		
72,99 %	70,00 %	B-	2.7		
69,99 %	65,00 %	C+	2.3	Bon	Passable
64,99 %	60,00 %	C	2.0		
59,99 %	57,00 %	C-	1.7		
56,99 %	54,00 %	D+	1.3	Passable	Échec
53,99 %	50,00 %	D	1.0	Faible (échec)	
49,99 %	35,00 %	E	0.5		
34,99 %	0,00 %	F	0.0	Nul (échec)	

**ANNEXE 1**

**École d'urbanisme et d'architecture de paysage**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU  
COURS DE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL  
APA3455, APA6902**

**Date limite de dépôt du formulaire au TGDE ou à la TGDE : 4 semaines avant le début du trimestre choisi (soit début décembre dans le cas du trimestre d'hiver et début avril dans le cadre du trimestre d'été)**

Nom, prénom de l'étudiant : \_\_\_\_\_

Programme : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_ Trimestre du stage : \_\_\_\_\_

Nom et lieu de l'institution, agence, etc. où le stage aura lieu : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom et fonction de la personne qui supervisera le stage : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Mandat ou sujet général du stage : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Période de stage: du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nombre minimal d'heures de travail : \_\_\_\_\_

Si le stage est accepté, veuillez au plus vite remplir et signer la **Convention de stage** avec le superviseur ou la superviseure de votre stage et soumettre ce document au TGDE ou à la TGDE avant le 21 avril (pour un stage d'été) ou au moins trois semaines avant le début du stage (pour un stage lors d'un autre trimestre).

\_\_\_\_\_

Réservé au responsable des stages :

Stage accepté

Stage accepté sous réserve des modifications suivantes: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Stage refusé

## ANNEXE 2

### École d'urbanisme et d'architecture de paysage

#### FORMULAIRE D'APPRÉCIATION DU STAGIAIRE OU DE LA STAGIAIRE APA3455, APA6902

Nom, prénom de l'étudiant : \_\_\_\_\_

Matricule UdeM : \_\_\_\_\_ Programme d'études : \_\_\_\_\_

Nom, prénom et fonction de la personne ayant supervisé le stage : \_\_\_\_\_

Agence ou institution : \_\_\_\_\_

Coordonnées : \_\_\_\_\_

Dates de début et de fin de stage : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Cette appréciation a été discutée avec le stagiaire : OUI / NON

#### Grille d'évaluation de la performance du stagiaire

Veuillez noter la performance du stagiaire de 1 à 5 :

5 : niveau d'excellence, dépasse les attentes

4 : haut niveau

3 : niveau moyen

2 : minimum requis

1 : inférieur aux attentes

Critère d'évaluation	Évaluation
<b>Comportement en milieu de travail</b>	
Ponctualité et respect des échéanciers	
Souci de la qualité et de la précision du travail	
Autonomie et sens de l'initiative	
Esprit d'équipe et sens de la collaboration	
Réponse positive à la critique et aux conseils	
<b>Jugement, connaissances, créativité</b>	
Sens du jugement	
Rigueur de l'analyse	
Esprit de synthèse	
Capacité à innover ou à proposer des alternatives	
Capacité à penser aux conséquences et ramifications de décisions	

## ANNEXE 2

### Commentaires généraux :

Points forts du ou de la stagiaire :

Points sur lesquels le ou la stagiaire gagnerait à s'améliorer :

Observations supplémentaires sur le ou la stagiaire ou sur le stage :

Signature de la personne ayant supervisé le stage :

Date :